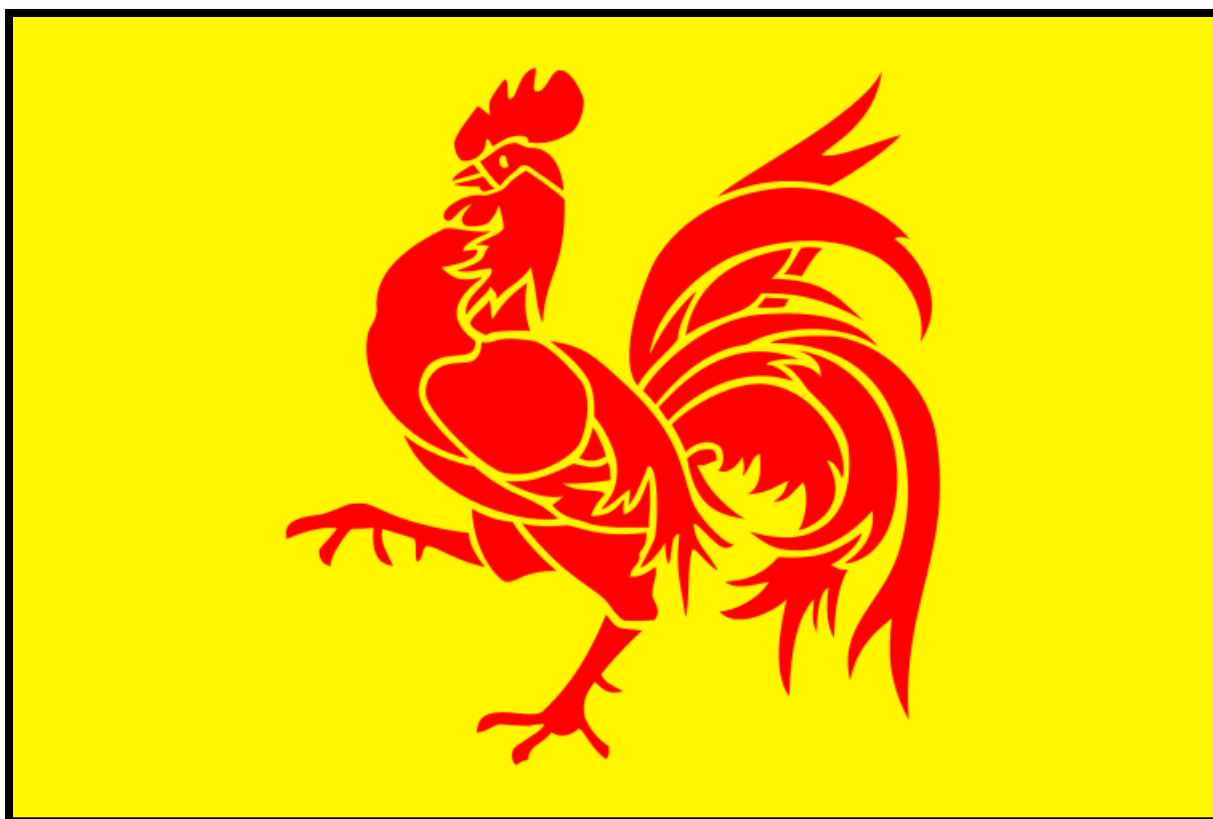


## WALLON

Le **wallon** (*walon* en wallon/ ph: wa.lɔ̃ ) est une langue d'oïl parlée en Belgique, en France et, très résiduellement, dans la partie nord-est de l'État américain du Wisconsin. Elle est reconnue comme langue régionale endogène par la Communauté française de Belgique, au sein de laquelle elle est la plus importante des langues romanes endogènes en termes de superficie (70 à 75 % de la Région wallonne) et de population (1 000 000 à 1 300 000 locuteurs). Le wallon se compose de quatre grandes variétés dialectales et d'une forme normalisée. Ses locuteurs peuvent être appelés des Wallons.



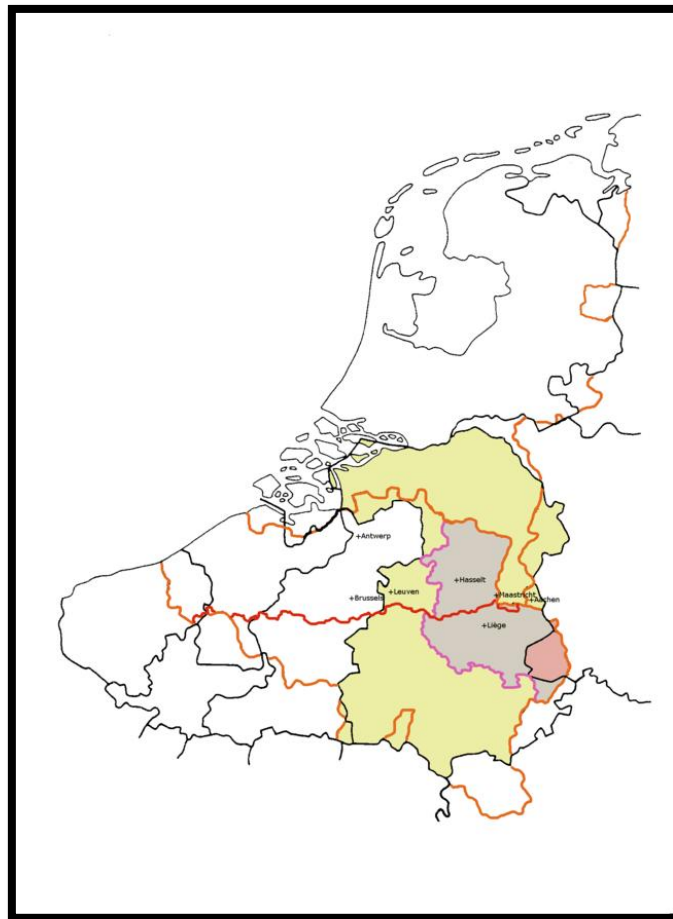
## NOM

Le nom *Wallon* est issu du germanique *Walh*, utilisé par les Germains pour désigner les populations celtophones ou romanes, suivi du suffixe *-on*. Sa plus ancienne trace écrite, d'après les travaux d'Albert Henry, philologue romaniste belge, date de 1465 dans les *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies*, de Jean de Haynin où il désigne les populations romanes des Pays-Bas bourguignons. La portée sémantique se réduira encore un peu plus lors de la République et de l'Empire Français, le Royaume-Uni des Pays-Bas et l'indépendance belge pour ne plus désigner que les Belges de langue romane. Les recherches en dialectologie durant le XIX<sup>e</sup> siècle vont peu à peu faire la distinction entre les différents dialectes *belgo-romans*, et restreignent alors dans le domaine linguistique le mot wallon à la langue wallonne stricto sensu.

## HISTOIRE

Parler d'une « date de naissance » pour le wallon est inapproprié, d'une part évidemment parce que les langues ne naissent pas en une nuit ; mais surtout parce que le moment de la naissance dépend du point de vue adopté. D'un point de vue strictement linguistique, Louis Remacle a montré que bon nombre des évolutions que l'on considère comme typiques du wallon sont apparues entre le VIII<sup>e</sup> siècle et le XII<sup>e</sup> siècle. Le wallon « était nettement et définitivement individualisé dès 1200 ou dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle ».

Les environs de l'an 1600 apportent comme une confirmation écrite des évolutions des représentations au cours des deux siècles antérieurs : c'est à cette époque que s'impose définitivement le système graphique français en pays wallon. C'est au début du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on prend conscience de l'écart entre la langue parlée (le wallon) et la langue écrite (le français), ce qui permet l'émergence d'une littérature wallonne : ces textes relèvent de la paralittérature satirique et bouffonne. Le français était et est resté la seule langue pour les textes formels, officiels, etc.



Cette carte représente l'ancien Diocèse de Liège (en jaune) qui a évolué à partir de la *Civitas Tungrorum* et qui avait probablement les mêmes frontières. Les provinces modernes de Liège et du Limbourg sont également indiquées. La ligne rouge représente la frontière linguistique entre le Néerlandais et le Français. L'orange représente les frontières nationales modernes.

La langue wallonne reste jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle la langue parlée par la majorité de la population de la moitié Est de la Belgique romane car le français y est seulement la langue des lettrés et des classes supérieures. Le bilinguisme wallon-français est alors une réalité, que ce soit dans le monde professionnel ou dans le monde politique. Dans la sidérurgie et à la mine, le wallon est souvent la langue utilisée pour la formation des ouvriers et dans de nombreuses communes, les conseils communaux se font souvent dans les deux langues.

L'ancien diocèse de Liège, en sa partie wallonne (dans le sens de roman ou de "francophone"), a des limites qui coïncident de manière frappante avec celle du wallon (les archidiocèses de Trèves et de Reims ont laissé leur marque en Belgique avec respectivement le gaumais et champenois, et les diocèses de Cambrai et Tournai avec le picard). L'Atlas linguistique de la Wallonie a bien mis en valeur cette très ancienne trace possible de l'influence des subdivisions de l'Église.

---

#### IDENTIFICATION DE LA LANGUE

La distinction entre les différentes langues régionales de Belgique romane n'a été établie qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le philologue allemand Altenburg qui précise d'ailleurs que l'aire du wallon ne peut ni se restreindre au liégeois ni s'étendre au picard :

Le dialecte liégeois est senti comme nettement plus différent du picard que les dialectes des provinces de Namur et de Hainaut. Même si le dialecte actuel de la région française limitrophe [...] constitue en quelque sorte un chaînon intermédiaire ou une transition entre le wallon et picard et même si les variétés occidentales du wallon se rapprochent du rouchi, cependant le phonétisme, principalement le consonantisme, accuse de profondes différences entre le picard et le wallon<sup>11</sup>.

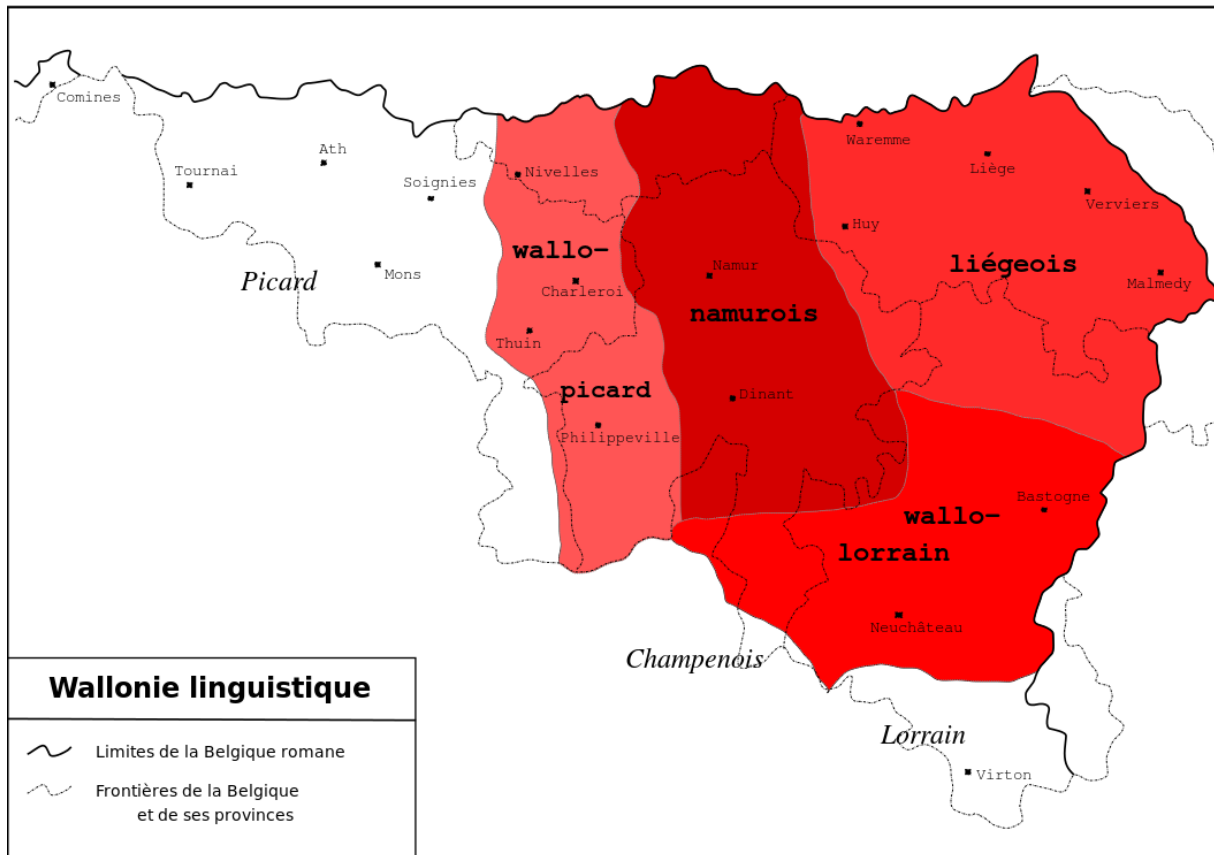
De par cette identification tardive, les autres langues endogènes de la Belgique romane sont quelquefois désignées comme « wallonnes », y compris par leurs propres locuteurs, ce qui peut entraîner une certaine confusion.

---

#### NORMALISATION DE LA LANGUE

Depuis le début des années 1990, un groupe d'animateurs et d'écrivains de langue wallonne tente de réévaluer le système de transcription Feller. Ce système avait été créé par des dialectologues et pour des dialectologues, et ce avant l'apparition de la linguistique moderne, dans le but de protection d'un patrimoine littéraire patoisant ou l'étude dialectologique plutôt que de promotion d'une langue moderne. Ce groupe vise l'établissement d'une norme écrite commune, dans un but symbolique et politique, pour une langue dont les modalités parlées varient de région en région, mais sont intercompréhensibles. Cette langue écrite commune et normalisée s'appelle le wallon unifié ou *rfondou walon* en wallon. Il est bien question ici d'une langue écrite : la particularité du système est que certaines notations sont communes aux diverses variantes locales, mais se prononcent de manière différente selon l'endroit. Par exemple, la notation "ea" (comme dans *vea*, veau) se prononcera "ia" à l'ouest et "é" à l'est de la région de langue wallonne, donc respectivement *via* ou *vé*. Cette nouvelle langue n'est néanmoins pas acceptée par tous les utilisateurs du wallon. Malgré les avantages incontestables du système, il se heurte surtout au fait qu'il est encore ignoré de la plupart des locuteurs et qu'il prend peu en compte les différences régionales au niveau lexical.

## WALLONIE DIALECTALE



Le wallon est parlé dans son aire traditionnelle, que l'on nomme « Wallonie dialectale » ou plus rarement « Wallonie linguistique ». Elle regroupe une importante partie de la Belgique romane, plus la Wallonie de France : une dizaine de villages et une ville, Givet, traditionnellement wallonophones, dans les Ardennes françaises.

Les accents du wallon de l'ensemble des localités de la Wallonie linguistique ont été étudiés par l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, avec les autres points où l'on parle d'autres langues endogènes romanes en Belgique. Tous ces accents du wallon ont été mis à contribution pour l'établissement du wallon unifié ou *rfondou walon*.

On peut séparer quatre zones dialectales distinctes :

- Le dialecte *est-wallon*, appelé aussi *liégeois*, est parlé en province de Liège (sauf en Communauté germanophone et dans les communes de Baelen, Plombières, Welkenraedt et villages avoisinants, où l'on parle le francique ripuaire) ainsi que dans le nord de la province de Luxembourg, dans le Val de Salm et la région d'Ourthe et Aisne. Le domaine du liégeois se subdivise selon ses 4 régions naturelles : l'Ardenne (*liégeois ardennais*), le Condroz (*liégeois condrusien*), la Hesbaye (*liégeois hesbignon*) et le Pays de Herve (*liégeois hervien-verviétois*).
- Le dialecte *centre-wallon*, appelé aussi *namurois*, est parlé dans l'est de la province du Brabant wallon, en Hesbaye brabançonne, dans les Ardennes brabançonnaises, dans la

majeure partie de la province de Namur (excepté la Fagne, les Ardennes namuroises et le pays champenois), en France dans la botte de Givet.

- Le dialecte *wallo-picard*, appelé aussi *ouest-wallon* improprement, est un dialecte de transition entre le picard à l'ouest et le wallon namurois à l'est dont la zone est délimitée par l'ouest de la province du Brabant wallon (autour de Nivelles), dans le Roman País, la région de Charleroi, la Thudinie, le sud-ouest de la province de Namur (la Fagne) et par quelques villages du département du Nord (Cousolre).
- Le dialecte *sud-wallon*, appelé aussi *wallo-lorrain*, est parlé en province de Luxembourg (hors Gaume et arrondissement d'Arlon), dans le sud-est de la province de Namur (Ardennes namuroises) et dans quelques villages du Luxembourg (Doncols, Harlange, Sonlez, Tarchamps, Watrange), où il est maintenant probablement éteint.

---

## WISCONSIN

Il existe aussi aux États-Unis une petite zone du Wisconsin, autour de Green Bay, où l'on parle le *namurois* en raison d'une émigration assez importante au XIX<sup>e</sup> siècle : à partir de 1850, 15 000 personnes, provenant pour la plupart des alentours de Gembloux et de Wavre émigrèrent vers le nord de cet État américain, mais la mortalité fut importante à bord des bateaux. La première vague d'immigrants partit de Grez-Doiceau pour s'établir dans l'actuelle localité de Robinsonville-Champion (aujourd'hui Green Bay (town) (en)). En 1860, ils étaient plus de 4 500, à 80 % dans les comtés de Kewaunee, Door et Brown. Au début des années 2000 leurs descendants sont au nombre de 20 000, mais rares sont les jeunes qui parlent encore le wallon, qui est donc en voie d'extinction, même si la conscience des origines est encore vivace. Plusieurs localités du Wisconsin conservent dans leur nom la trace de cette immigration : Brussels, Namur, Rosiere, Wisconsin (en) (de *Rosières*), Champion, Walhain, Wisconsin (en), Grand-Leez. En 2012, un ethnologue, James Leary, a constaté que les Wallons du Wisconsin, dans cette péninsule, restent plus que les autres - descendants d'Allemands, de Tchèques, de Norvégiens ou de Polonais - attachés à leurs origines européennes. L'émission télévisée Questions à la Une de la Radio-télévision belge de la Communauté française leur consacre un reportage en janvier 2014.

---

## TUTOIEMENT ET VOUVOIEMENT

L'utilisation du *vos* (=vous) est l'usage, tant en contexte formel qu'informel. Il est y compris utilisé pour s'adresser aux animaux domestiques. *Ti* (=tu), au contraire est rare voire inexistant par endroit, est vulgaire, et sera généralement mal et agressivement perçu par la personne à qui il est adressé. Il est régulièrement utilisé dans un contexte de colère.

---

## LEXIQUE

- Il existe quelques mots latins qui ont disparu des langues romanes voisines, comme le wallon *dispiarter*, l'espagnol *despertar* (réveiller) et le roumain *deșteptare*; le wallon *sacwant(es)* et le romanche *insaquant(es)* et leurs dérivées; le wallon *moude* (*mulgere*, traire) et l'italien *mungere*, le roumain *mulge*; le wallon *ouxh* et le roumain *ușă*; le wallon *cras* (*crassu*, gras) et le roumain *gras*; ou d'autres issus directement du bas latin: *arincrin* (*araneae crinis*, toile d'araignée), *tier* ou *tienne* (*termen*, limite marquée par une colline), *ay* (ay, interjection d'approbation partielle), etc. (in *Dictionnaire liégeois* par Jean Haust)

- Il y a un nombre important d'emprunts aux langues germaniques (dialectes néerlandais et allemands), par exemple le wallon *flâw* (faible) et le néerlandais contemporain *flauw*. Parmi beaucoup d'autres emprunts appartenant à la langue courante, on peut citer: *dringuele* (pourboire; néerlandais *drinkgeld*), *crole* (boucle de cheveu), *spiter* (éclabousser; même racine que l'anglais *to spit* ou l'allemand dialectal *spützen*), *li sprewe* (l'étourneau; néerlandais: *spreeuw*), *blinker* (briller, néerlandais et allemand *blinken*, *to blink* en anglais), *crompire* (pomme de terre, Grundbirne en allemand dialectal, littéralement *poire de sol*; des variantes se retrouvent dans les langues de territoires anciennement soumis à l'empire austro-hongrois<sup>26</sup>), etc. Nombre de ces emprunts se retrouvent également dans le français de Belgique comme belgicisms.

## SYNTAXE

- L'adjectif qualificatif est souvent placé devant le nom : comparez le wallon *on fwärt ome* et le français *un homme fort* ; *ene blanke mājhon* et *une maison blanche*.
- Emprunt syntaxique au germanique : la construction *Cwè-ç ki c'est di ça po ene fleur?* (qu'est-ce que cette fleur?) se traduit mot à mot en néerlandais *Wat is dat voor een bloem?* ou allemand *Was ist das für eine Blume?*
- L'ordre des pronoms: *dijhoz-m' el*, alors qu'en français on dirait: "Dites-le-moi."
- Le pronom complément d'objet direct se met devant les verbes de pouvoir: *dj' el sai scrire, vos mi ploz houkî*, alors qu'en français on dit: "Je peux l'écrire, tu peux m'appeler."

## ORTHOGRAPHE

- Depuis 1100, on écrit le wallon au moins dans les noms géographiques et dans les actes de basse justice, et les actes notariés. L'écriture ne permet pas toujours de décider comment était la prononciation ("u" peut être une notation du son « u » ou « ou »). Certaines notations sont typiquement wallonnes *xh* (qui note un *h* aspiré), *ea*, *eie*.
- Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on continue à utiliser certaines des conventions du Moyen Âge *xh* (Villers), *oi* (Théâtre liégeois).
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'écriture du wallon était largement individuelle. Mais différents essais de régulation sont proposés :
  - pour l'accent de Liège (Henri Forir)
  - pour l'accent de la Wallonie prussienne (Toussaint, Nicolas Pietkin)
  - pour l'accent de Namur (Auguste Vierset, Léopold Godenne).
- Au XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à la généralisation du système de notation Feller. Les trouvailles les plus intéressantes du Feller : les notations *DJ* et *TCH*, les demi-consonnes *W* et *Y*, la notation *î* du *i* long, *où* du *ou* long ; les notations *â* et *ô*.
- Il faut attendre le XXI<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître une orthographe unifiée, c'est-à-dire l'accord de tous les utilisateurs que tel mot s'écrit d'une seule façon, quelle que soit la manière dont la prononciation a évolué dans telle ou telle région.

Une tentative de norme orthographique commune existe : le « rfondou walon », dont le principe est d'écrire un même mot de la même façon, indépendamment des différences phonétiques locales. Cette orthographe se base sur des diasystèmes pouvant être prononcés différemment selon le lecteur, à l'instar de l'orthographe du breton dont l'exemple a inspiré le projet. Les graphies tentent de concilier les usages phonétiques actuels avec les traditions

anciennes (notamment réintroduction de **xh**, **oi**) et la logique phonologique propre de la langue.

## WALLONISMES

La langue française possède quelques wallonismes, c'est-à-dire qu'elle a emprunté quelques termes au wallon. Ces emprunts lexicaux ont eu lieu notamment dans le vocabulaire de la mine et de la sidérurgie, du fait du caractère précurseur des régions wallonophones dans ces domaines. On peut citer les mots *houille*, *terril*, *faille*, *fagne*, *grisou*, *faro*<sup>27</sup>, *estaminet*, ...

Un wallonisme désigne également un trait caractéristique du wallon, que ce soit au niveau du lexique, de la prononciation des idiotismes ou de la grammaire, que l'on retrouve dans le français parlé au sein de la Wallonie dialectale.

Exemples :

*Bièsse*, *Baraki*, *Rawette*, *Spotcher*, *Spiter*, *Bèzin*, *Sketer*, *Totin*, *Tournicoter*, *Pestèler*

## ASPECT SOCIOLOGIQUE

Le wallon a été la langue prédominante du peuple wallon jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, quoique la connaissance passive du français était courante. Depuis, le français régional s'est répandu partout, au point que 30 à 40 % seulement de la population wallonne pratiquent encore leur langue propre, les proportions variant de 70 à 80 % chez les plus de 60 ans à environ 10 % chez les moins de 30 ans. La connaissance passive est beaucoup plus courante : elle irait de 36 à 58 % dans le groupe d'âge où la connaissance active est la plus faible, c'est-à-dire chez les jeunes. Légalement, le wallon est reconnu depuis 1990 par la Communauté française de Belgique, l'autorité compétente en matière culturelle pour les francophones dans l'État fédéral belge, comme « langue régionale endogène » qu'il faut étudier et dont il faut encourager l'utilisation. Le mouvement culturel wallon repose entre autres sur l'Union culturelle wallonne (UCW), qui regroupe plus de deux cents cercles de théâtre amateur, des groupes d'écrivains, des comités de promotion du wallon à l'école. Une bonne douzaine de revues paraissent régulièrement. Il faut aussi citer la Société de langue et de littérature wallonnes (fondée en 1856 comme *Société liégeoise de Littérature wallonne*), qui promeut la littérature wallonne et l'étude des langues régionales romanes de Wallonie (surtout dialectologie, étymologie, etc.).

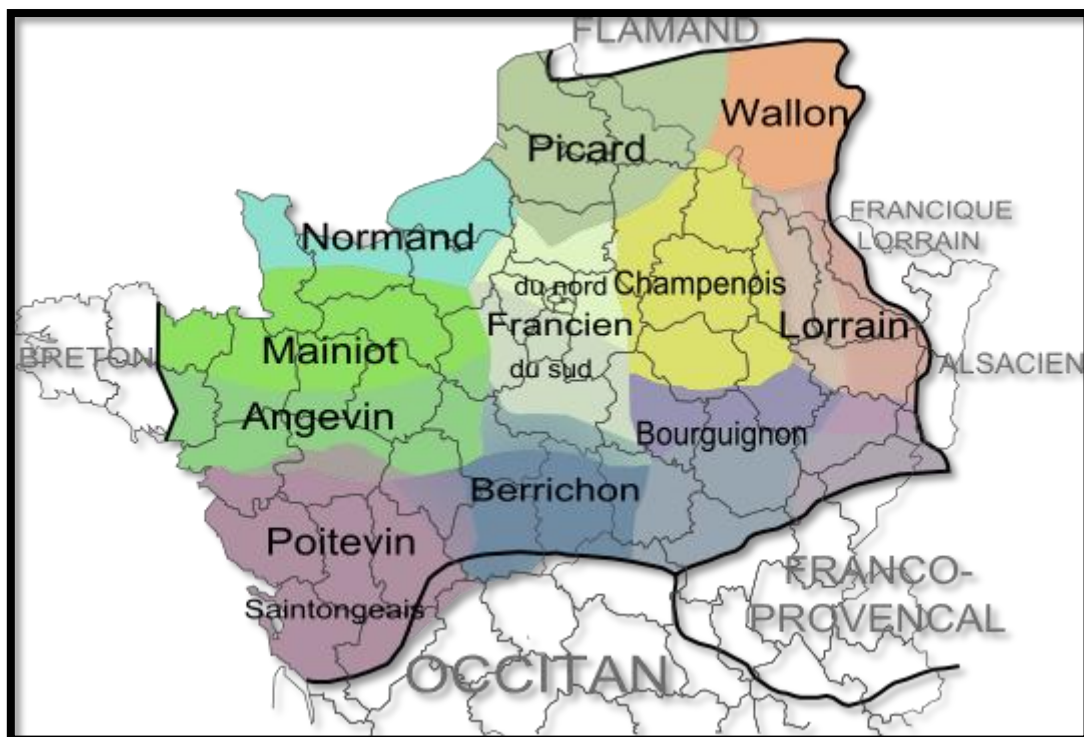
## BELGIQUE ROMANE

La **Belgique romane**, appelée également **Wallonie** par synecdoque avec son principal dialecte, est en dialectologie la partie de la Belgique où l'on parle traditionnellement des langues régionales romanes, toutes du groupe des langues d'oïl.

La Belgique romane comprend la Wallonie dialectale où on parle le wallon proprement dit, une zone picardophone qui correspond à la majeure partie de la province de Hainaut, le Pays gaumais (arrondissement de Virton) et le Pays champenois (Sugny, Bohan, Bagimont, Pussemange, Membre et Cul-des-Sarts).

## LANGUE D'OÏL

Les **langues d'oïl** sont les langues romanes qui se sont développées dans la partie nord de la Gaule, puis dans la partie nord de la France, dans le sud de la Belgique (Belgique romane) et dans les îles Anglo-Normandes. Cette branche gallo-romaine du nord a conservé un substrat celtique plus important et a subi une plus grande influence du germanique que sa cousine gallo-romaine du sud, la langue d'oc.



On rencontre le terme « langue d'oïl » aussi bien au singulier qu'au pluriel, le terme ayant deux sens différents :

- Au singulier, la « langue d'oïl » est le français au sens large<sup>1</sup>, d'après la classification la plus traditionnelle de la linguistique romane. L'expression *la langue d'oïl* implique que les variétés du domaine d'oïl sont des dialectes de la langue française, ou plutôt des variantes mutuellement intelligibles avec le français. (On peut faire le parallèle



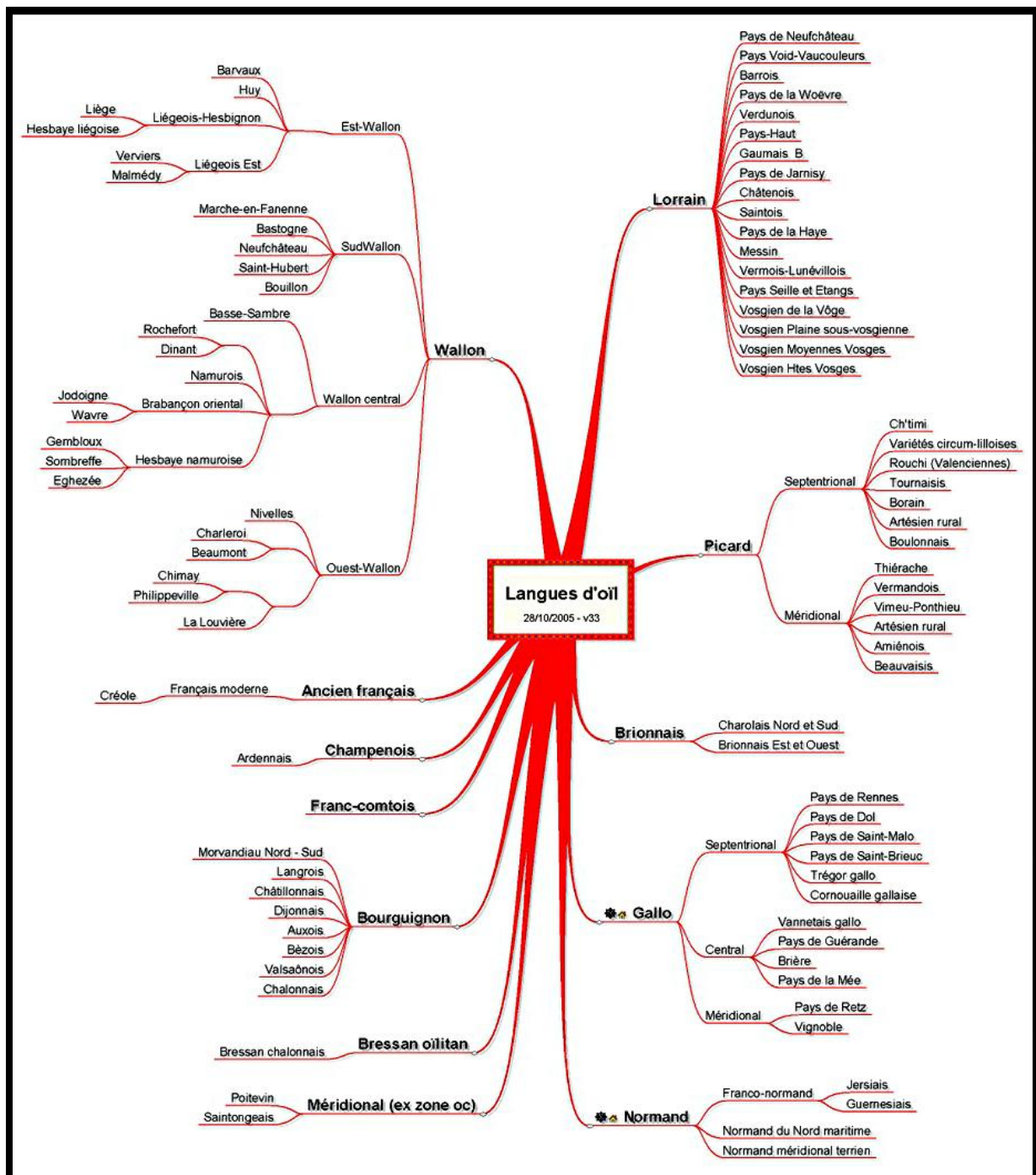
avec le terme *deutsch*, qui en linguistique désigne la langue allemande, composée de dialectes mutuellement intelligibles, ou encore le terme « occitan » ou « langue d'oc »).

- Au pluriel, l'usage de « langues d'oïl » signifie qu'il y a des langues distinctes dans le domaine d'oïl : le berrichon, le bourbonnais, le bourguignon-morvandiau, le champenois, le franc-comtois, le français, le gallo, le lorrain, le mayennais, le normand, le picard, le poitevin-saintongeais (poitevin et saintongeais)<sup>2</sup> et le wallon. Partant de ce point de vue, chacune des langues de cette branche est une « langue d'oïl ». Cette vision s'est développée depuis les années 1970 et fait concurrence à la précédente.

L'Académie française retient la définition suivante : la langue d'oïl regroupe l'ensemble des parlers pour lesquels « oui » se disait *oïl* (prononcez [oi] ou [oïl]<sup>3</sup> ; de ce mot dérive le français « oui »). Selon cette définition, il n'y a donc pas de distinction particulière entre le parler *franceis/françois* (français historique) et tous les autres<sup>4</sup>. De plus, la langue d'oïl étant définie comme *un ensemble de parlers*, il n'y a pas lieu dans ce cas d'utiliser le pluriel « les langues d'oïl ».

L'usage du terme « langue d'oïl » est attesté dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et vient de Dante, qui avait nommé trois langues romanes selon la manière de dire « oui » : la « langue d'oïl » (français), la « langue d'oc » (*lenga d'òc*, occitan) et la « langue de sì » (italien). *Oïl* vient du latin *hoc ille* (celui-ci), *oc* de *hoc* (ceci), et *sì* de *sic* (ainsi).

On disait « langue d'oïl » au singulier car, entre les IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes à proprement parler. Auparavant, entre les IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, on trouvait le terme *romana lingua*, terme attesté dans les Serments de Strasbourg (842).



Entre les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la plupart des parlers d'oïl allaient perdre de l'importance au profit d'un parler interdialectal favorisant les échanges littéraires et juridiques entre les régions. Cette koinè interdialectale allait ensuite se développer en région parisienne, siège du pouvoir, et passer du statut de langue écrite à celui de langue parlée. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cette koinè avait pris officiellement le nom de *français*. Cette langue était toutefois (et l'est encore) influencée par les différentes langues locales, ce qui explique qu'un Parisien ne parle pas le français comme un Marseillais (occitan) ou un Namurois (pourtant parler d'oïl également).

Roger Bacon, dans son *Opus maius*, écrit en latin médiéval (traduit) au XIII<sup>e</sup> siècle : « En effet, les idiomes d'une même langue varient selon les individus, comme il arrive à la langue

française qui auprès des Français, des Picards, des Normands et des Bourguignons varie de manière idiomatique. Et les termes corrects dans la langue des Picards font horreur aux Bourguignons, et même aux Français plus voisins... »

Le français historique, en tant que langue d'oïl ancienne d'Île-de-France, est parfois désigné sous le terme de « francien ». Ce terme est un néologisme linguistique du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, avant on parlait tout simplement de *franceis*, *françoys* ou de *françois* (prononcé [frãntsèè], puis [frãswè]). L'hypothèse francienne suppose que les origines du français moderne se situe dans une variété de francien littéraire de prestige victorieuse au détriment des autres variétés de la langue d'oïl, une hypothèse rejetée au profit de la perspective que le français s'est développé sur la base d'une koinè populaire à Paris et possiblement dans d'autres centres urbains de l'aire des langues d'oïl. Il en résulte que le terme « francien » a été remplacé par celui de francilien.

Ce texte est une compilation des articles Wikipedia suivants :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Wallon>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9quence\\_de\\_sainte\\_Eulalie](http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9quence_de_sainte_Eulalie)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_du\\_terme\\_Wallon](http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_terme_Wallon)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Belgique\\_romane](http://fr.wikipedia.org/wiki/Belgique_romane)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue\\_d%27o%C3%AFI](http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_d%27o%C3%AFI)